

Calendrier des élections sénatoriales 2014

Date/heures	Action	Instance(s) concernée(s)	Références (code électoral)
MAI			
Mardi 27 mai	Publication du <u>décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs</u>	Gouvernement	<u>L. 283</u> et <u>R. 131</u>
JUIN			
Jeu­di 12 juin au plus tard	Date limite de réception par les maires de l'arrêté du préfet ou du haut commissaire indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire et le mode de scrutin applicable et de la circulaire relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants.	Préfectures et communes	Art. R. 131 et circulaire
Vendredi 13 juin au plus tard	Envoi par le maire aux conseillers municipaux du lieu et de l'heure de la séance, accompagné de l'extrait de l'arrêté du préfet ou du haut-commissaire indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire.	Communes	Art. R. 131 et circulaire
Vendredi 20 juin	Élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants	Préfectures et communes	<u>L. 283</u> et décret de convocation
Ouverture du scrutin	Clôture du délai de dépôt des déclarations de candidature aux fonctions de délégués et suppléants auprès du maire dans les communes de 1 000 habitants et plus.	Communes	Art. R. 137
Clôture de la séance	Transmission du procès-verbal des opérations de vote au préfet ou au haut-commissaire.	Communes et préfectures	Circulaire
Mardi 24 juin	Élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en l'absence de quorum le vendredi 20 juin.	Communes	Art. L. 2121-17 du CGCT
Vendredi 27 juin	Date limite de publication du tableau des électeurs sénatoriaux établi par le préfet ou le haut-commissaire.	Préfectures	Art. R. 146

Date/heures	Action	Instance(s) concernée(s)	Références (code électoral)
Lundi 30 juin	Date limite de dépôt des recours du préfet ou du haut-commissaire et des électeurs de la commune contre l'élection des délégués et suppléants et des recours des membres du collège électoral sénatorial contre le tableau des électeurs sénatoriaux devant le tribunal administratif.	Préfectures et T.A	<u>L. 292</u> , <u>R. 147</u> et <u>R. 146</u>
JUILLET			
Jeudi 3 juillet	Délai limite de jugement des recours par le tribunal administratif	T.A	<u>R. 147</u>
SEPTEMBRE			
DÉCLARATIONS DE CANDIDATURES			
Lundi 8 septembre	Ouverture du délai de dépôt des déclarations de candidatures en vue du premier tour (scrutin majoritaire) ou du tour unique (représentation proportionnelle).	Préfectures	<u>R. 153</u>
	Date limite d'institution de la commission de propagande par arrêté du préfet ou du haut-commissaire.	Préfectures	<u>R. 157</u>
Vendredi 12 septembre à 18h	Clôture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour le premier tour (scrutin majoritaire) ou le tour unique (représentation proportionnelle) et délai limite de retrait des candidatures.	Préfectures	<u>L. 300</u> et <u>L. 301</u>
Mardi 16 septembre à 18 heures	Date limite de jugement du tribunal administratif portant sur les déclarations de candidature transmises par le préfet ou le haut-commissaire.	T.A	Art. L. 303
Lundi 22 septembre à 18 heures	Date et heure limites de dépôt par les candidats ou les listes de candidats à la commission de propagande des circulaires et bulletins de vote à envoyer aux membres du collège électoral sénatorial.	Commission de propagande	<u>R. 159</u>
Mercredi 24 septembre	Date limite d'envoi par la commission de propagande des circulaires et bulletins de vote des candidats.	Commission de propagande	<u>R. 157</u>
	Date limite de publication par le préfet ou le haut-commissaire de la liste des candidats et, éventuellement, des remplaçants	Préfectures	<u>R. 152</u>
Samedi 27	Date limite de modification par le préfet ou le haut-commissaire de la liste des électeurs du département ou de la collectivité	Préfectures	<u>R. 162</u>
	Date limite de division de la liste des électeurs du département ou de la collectivité en sections de vote.	Préfectures	<u>R. 164</u>

septembre à minuit Date/heures	Action	Instance(s) concernée(s)	Références (code électoral)
	Date limite de remplacement des candidats décédés	Préfectures	<u>R. 150</u> et L. 300
<i>Dimanche 28 septembre</i>			
<i>ÉLECTION DES SÉNATEURS DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DE LA SÉRIE 2</i>			
<i>Préfectures - Décret de convocation</i>			
Départements métropolitains et d'outre-mer et Collectivités d'outre-mer élisant 1 ou 2 sénateurs (suffrage majoritaire)			
8h30	Ouverture du premier tour de scrutin		<u>R. 168</u>
11h00	Clôture du premier tour de scrutin		<u>R. 168</u>
15h00	Heure limite de dépôt des déclarations de candidatures à la préfectures ou au haut-commissariat en vue du second tour de scrutin.		<u>R. 153</u>
15h30	Heure limite d'affichage des déclarations de candidature dans la salle de vote en vue du second tour de scrutin.		<u>R. 153</u>
	Ouverture du second tour de scrutin		<u>R. 168</u>
17h30	Heure maximale de clôture du second tour de scrutin.		<u>R. 168</u>
<i>Départements dans lesquels sont élus 3 sénateurs ou plus (représentation proportionnelle) ; Sénateurs représentant les Français établis hors de France</i>			
9h00	Ouverture du scrutin		<u>R. 168</u>
15h00	Heure maximale de clôture du scrutin.		<u>R. 168</u>
OCTOBRE			
Mercredi 8 octobre à 18h00 *	Date et heure limites de dépôt des recours des candidats et des électeurs de la circonscription contre l'élection des sénateurs devant le Conseil constitutionnel.	Conseil constitutionnel	<u>LO.325</u> et <u>LO.180</u> et <u>art.33</u> <u>ordonnance</u> <u>n°58-1067</u>

* Sauf situation particulière à l'outre mer

